

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 10 AOÛT 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 10 août 2026, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de monsieur Michel Fortier, maire suppléant, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Marc Lemay, Yannick Pressé, Amélie Bergeron et Julie Lemay, tous formant quorum.

Absences : Julie Pressé et Éric Guillot.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 2026-08-145

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h35.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Fortier, maire suppléant, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 2026-08-146

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Correspondance
8. Dépenses à approuver
9. Demandes
10. Affaires courantes
 - a) Programme PRIMEAU – réfection de l'avenue du Foyer
 - b) Programme FIERH
11. Suivi de dossiers
 - a) Programme d'aide à la voirie locale PPA – fin des travaux
 - b) Limites territoriales rivières aux Ormes
 - c) Rang St-Alphonse – réception définitive et versement de la retenue finale
12. Règlements
 - a) Demande de modification aux règlements d'urbanisme
13. Comités et MRC
14. Affaires nouvelles
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 2026-08-147

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 6 juillet 2026 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 2026-08-148

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Le déboursé du chèque # 1812 au montant de 465.21 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	# CHÈQUE	MONTANT
CASTONGUAY, HELENE	TAXES PAYÉES EN TROP	1812	465.21 \$

2. Les comptes à payer des dépôts directs # 502931 à # 502954 pour la somme de 52 711.88 \$.

ALARME ALLIANCE INC			
31-07-2026	36040		35.64 \$
FIL POUR DEPLACER CAMERA SURVEILLANCE CHALET DES LOISIRS			
TOTAL			35.64 \$

BIBLIOTHEQUE FORTIERVILLE			
13-07-26	2026-MRC		400.00 \$
REMB. CONTRIBUTION AUX BIBLIOTHÈQUES PAR MRC BÉCANCOUR			
TOTAL			400.00 \$

CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.			
07-07-26	161840		224.53 \$
PHOTOCOPIEUR			
TOTAL			224.53 \$

CIMENTS TASCHEREAU			
31-07-26	28823		6 148.54 \$
PONCEAU ST-PHILIPPE (BÉTON À REMBLAI)			
TOTAL			6 148.54 \$

COAIR			
31-07-26	104349		1 904.23 \$
SECHEUR D'AIR REFRIGÉRÉ (AQUEDUC)			
TOTAL			1 904.23 \$

COVRIS COOPÉRATIVE			
31-07-26	00150560		60.37 \$
ANALYSE SOL TERRAIN SOCCER			
31-07-26	00150607		171.00 \$
PONCEAU FRONTENAC (SEMENCE)			
07-07-26	0544862		268.54 \$
ESSENCE, CHLORE			
31-07-26	0550360		148.68 \$
ESSENCE			
31-07-26	0551934		206.96 \$
ROULEAU JUTE (PONCEAU FRONTENAC)			

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

31-07-26 0553807	340.17 \$
ESSENCE, CHLORE	
31-07-26 0555612	2 303.46 \$
CHAUX ET ENGRAIS TERRAIN SOCCER	
TOTAL	3 499.18 \$
ENERGIES SONIC INC.	
07-07-26 22033740	55.19 \$
LOCATION BOUTEILLES PROPANE (GARAGE MUNICIPAL)	
TOTAL	55.19 \$
EUROFINS ENVIRONEX	
07-07-2026 1234635	136.65 \$
ANALYSES EAUX USÉES	
31-07-26 1244680	363.44 \$
ANALYSES EAU POTABLE	
31-07-26 1247295	373.03 \$
ANALYSES EAUX USÉES	
TOTAL	873.12 \$
EXCAVATION MARCEL JACQUES INC.	
31-07-26 1830	4 164.97 \$
NETTOYAGE TERRAIN (DOSSIER VÉHICULES DÉSAFFECTÉS)	
31-07-26 1838	2 500.20 \$
PONCEAU ST-PHILIPPE	
TOTAL	6 665.17 \$
FORTIER TOURIGNY HUISSIERS DE JUSTICE	
15-07-2026 36914	1 491.57 \$
DOSSIER VEHICULES DÉSAFFECTÉS	
TOTAL	1 491.57 \$
FQM	
15-07-2026 18926	879.70 \$
ACCOMPAGNEMENT EAU POTABLE	
TOTAL	879.70 \$
GROUPE CASTONGUAY INC.	
31-07-2026 001480	4 923.44 \$
GARAGE TERRAIN DES LOISIRS	
TOTAL	4 923.44 \$
GRIMARD ET FILS INC.	
31-07-2026 80061473	4 383.43 \$
FAUCHAGE DES CHEMINS	
TOTAL	4 383.43 \$
HUOT	
07-07-2026 5649809	4 015.67 \$
PONCEAU RANG FRONTENAC	
TOTAL	4 015.67 \$
ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	
14-07-2026 17689	938.60 \$
GRAVIER PONCEAU FRONTENAC	
TOTAL	938.60 \$
GARAGE JEAN-NOEL LEBLANC	
07-07-2026 11609	36.05 \$
FILTRE AIR	
TOTAL	36.05 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.		
31-07-2026	26002729RI05000	283.91 \$
OXYGENE, THIOSULFATE DE SODIUM(AQUEDUC)		
TOTAL		283.91 \$
LAVERY		
31-07-2026	1748066	732.97 \$
DOSSIER NUISANCES CAUSÉES PAR DES VÉH. DÉSAFFECTÉS		
46234	1748068	567.98 \$
DROIT ACQUIS RECONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE		
TOTAL		1 300.95 \$
LOCATION D'OUTILS DESJARDINS		
31-07-26	195292	468.88 \$
PONCEAU FRONTENAC		
31-07-26	195293	181.38 \$
PANTALON, CHANDAILS		
TOTAL		650.26 \$
MATERIAUX FORTIERVILLE 2020 S.E.C.		
07-07-26	0001649	21.69 \$
DISQUES		
07-07-26	0001953	53.67 \$
VOIRIE		
07-07-26	0002057	14.21 \$
CADRAGE (BUREAU POSTE)		
07-07-26	0002435	298.02 \$
ASPHALTE FROIDE		
07-07-26	0002698	109.16 \$
ROBINET(CHALET DES SPORTS)		
07-07-26	0003123	100.01 \$
TEINTURE, CLÉS(CHALET LOISIRS)		
07-07-26	0003159	5 372.27 \$
GARAGE CHALETS DES LOISIRS		
07-07-26	0003325	9.18 \$
PIEUX FIXE(AFFICHE CAB)		
07-07-26	0003815	252.49 \$
ASPHALTE FROIDE		
07-07-26	0003850	1 370.46 \$
SEL ADOUCISSEUR		
07-07-26	0003855	970.91 \$
ASPHALTE FROIDE		
07-07-26	0003953	310.41 \$
POMPE EGOUT (VESTIAIRE)		
07-07-26	0005816	45.78 \$
PROJETS LOISIRS FRR		
07-07-26	0005824	18.94 \$
TUYAU (PROJET LOISIRS FRR)		
07-07-26	0006376	8.03 \$
ARROSOIR		
07-07-26	0006435	81.86 \$
RACLOIR (PATINOIRE)		
07-07-26	0006550	4.56 \$
MANCHON		
07-07-26	0006833	341.43 \$
AIR CLIMATISÉ (BUREAU POSTE)		
07-07-26	0007178	28.28 \$
BOIS (GARAGE LOISIRS)		
07-07-26	0007179	164.41 \$
PAILLIS		
07-07-26	0007214	16.95 \$
PENTURE, RUBAN (CHALET DES LOISIRS)		

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

07-07-26 0007515	6.41 \$
BOUCHON	
07-07-26 0008036	37.04 \$
REDUIT, COUDE (SALLE MUNICIPALE)	
TOTAL	9 636.17 \$

MECANIQUE MOBILE S.LECLERC	
31-07-26 0572271	944.78 \$
REPLACER CARDAN PICK-UP	
TOTAL	944.78 \$

MRC BECANOUR	
15-07-26 202600317	68.31 \$
REPERAGE ET MARQUAGE	
TOTAL	68.31 \$

PELOUSE 2 AS	
31-07-26 2026-08-01	3 066.00 \$
CONTRAT DE PELOUSE	
TOTAL	3 066.00 \$

RECYC-LAV INC.	
31-07-26 1499	287.44 \$
CUEILLETTE ENCOMBRANTS JUILLET 2026	
TOTAL	287.44 \$

TOTAL **52 711.88 \$**

3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 14 554.47 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES	73.68 \$
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES	2 510.11 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRE DE RUE	41.89 \$
HYDRO-QUEBEC	AQUEDUC	1 609.10 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	292.15 \$
MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC.	MUTUELLE PRÉVENTION	389.00 \$
MRC DE LOTBINIERE	COLLECTE ET SITE ENFOUISSEMENT	6 585.00 \$
NORTH POINT	PHOTOCOPIEUR	111.53 \$
POSTE CANADA	CIRCULAIRE	54.85 \$
SOGETEL INC	LIGNES TÉLÉPHONIQUES	515.70 \$
VISA DESJARDINS	CONGRÈS DG, CONGRÈS MAIRE,POSTE, DÉCAPANT, BATTERIES	2 371.46 \$

TOTAL **14 554.47 \$**

3. Le total des salaires bruts pour le mois de juillet 2026 pour la somme de 20 466.23 \$.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	126 288.50 \$
Location vestiaire	225.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location service de garde	200.00 \$
Location salle municipale et chalet des sports	175.00 \$
Ristournes FQM Assurances	21.70 \$
CNESST (taux révisé)	299.68 \$
Bornes électriques	191.40 \$
MRC Bécancour (subvention bibliothèque)	400.00 \$
Finances Québec (entretien réseau routier)	190 705.85 \$
Permis rénovations	30.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau,vieux fer etc.)	434.30 \$
Intérêts sur EOP + ristournes Desjardins	615.75 \$
Total	319 747.18 \$

7. CORRESPONDANCE

Expéditeur	Sujet
Regroupement TDL Québec	Défi municipal TDL 2026
Canton de Low	Résolution pour appuyer la FQM et l’UMQ – allègement du fardeau administratif des organismes municipaux et financement adéquat des obligations gouvernementales
Municipalité de Chesterville	Résolution pour dénoncer la modification au Règlement sur la langue de l’administration (RLA) – Abolition de l’exemption de 5 000 \$
Ville de Lachute	Résolution visant l’analyse et l’implantation de solutions pour la garde précédant la rentrée scolaire
Municipalité de Ogden	Résolution d’appui – Régie du bâtiment du Québec – Demande de normes moins contraignantes
Ministère des Affaires municipales	Approbation du règlement # 2023-12-218 ayant pour but d’annexer à son territoire une partie de celui de la municipalité de Parisville.

8. DÉPENSES À APPROUVER

Aucune dépense à approuver.

9. DEMANDES

Aucune demande.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

10. AFFAIRES COURANTES

a) Programme PRIMEAU – réfection de l’avenue du Foyer

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023-2033, qu’elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s’appliquent à elle ou à son projet et qu’elle s’est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

RÉSOLUTION # 2026-08-149

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l’unanimité des conseillers présents que :

- la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- la Municipalité s’engage à assumer l’entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d’un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- la Municipalité s’engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023-2033 et à assumer toutes les responsabilités qui s’appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;
- la Municipalité s’engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023-2033;
- la Municipalité s’engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023-2033 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033.

b) Programme FIERH

ATTENDU QUE le Programme FIERH offre une aide financière visant à soutenir la croissance des collectivités en contribuant au maintien de la construction de logements par un soutien financier aux municipalités dans la réalisation de travaux d’infrastructures municipales d’eau potable, d’eaux usées et d’eaux pluviales;

RÉSOLUTION # 2026-08-150

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

QUE la Municipalité de Fortierville a pris connaissance du guide du FIERH, qu'est s'est renseignée, au besoin, auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

QUE la Municipalité de Fortierville autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme et qu'elle désigne la directrice générale, madame Annie Jacques, pour le dépôt de la demande et la signature de tous les documents inhérents à la demande;

QUE le conseil municipal confirme son engagement à réaliser le projet conformément aux modalités du programme, sous réserve de l'obtention de l'aide financière;

QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part des coûts admissibles et toute dépense excédentaire non couverte par le programme (travaux non admissibles, dépassement de coûts, etc.), le cas échéant;

QUE la Municipalité désigne le service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités pour du soutien dans le dépôt de cette demande d'aide financière.

11. SUIVI DE DOSSIERS

a) Programme d'aide à la voirie locale PPA – fin des travaux

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

RÉSOLUTION # 2026-08-151

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Fortierville approuve les dépenses d'un montant de 14 925 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

b) Limites territoriales rivières aux Ormes

La directrice générale informe le conseil municipal qu'une lettre a été reçue du ministère des Affaires municipales indiquant que celui-ci a approuvé le règlement d'annexion # 2023-12-218 ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la municipalité de Parisville. Le règlement de Parisville, ayant pour but d'annexer une partie du territoire de Fortierville, a également été accepté.

Les règlements entreront en vigueur le jour de la publication d'un avis à la Gazette officielle du Québec.

c) Rang St-Alphonse – réception définitive et versement de la retenue finale

ATTENDU la recommandation de paiement # 3 formulée par Artelia au montant de 42 139.59 \$ incluant les taxes concernant les travaux de réfection d'une section du rang St-Alphonse réalisée en 2025;

ATTENDU QUE ce paiement équivaut à la retenue de 5 %;

RÉSOLUTION # 2026-08-152

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement final # 3 de 42 139.59 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Construction et pavage Portneuf inc. La directrice générale est autorisée à signer les documents finaux pour la retenue.

12. RÈGLEMENTS

a) Demande de modification aux règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier son règlement de zonage afin de permettre un maximum de 6 logements (au lieu de 4) dans la zone M-04;

RÉSOLUTION # 2026-08-153

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande au service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Bécancour afin d'apporter cette modification aux règlements d'urbanisme.

13. COMITÉS ET MRC

a) OMH au Cœur-du-Québec

La conseillère Julie Lemay a remplacé la conseillère Amélie Bergeron

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

lors de la dernière réunion du conseil d'administration de l'OMH au Cœur-du-Québec.

Il y a eu un enjeu au niveau des escaliers extérieurs pendant les travaux à l'OMH de Fortierville, et les services d'un ingénieur ont été requis.

La demande pour réduire le nombre de membres sur le conseil d'administration a été acceptée. Cependant, seule la municipalité de Parisville a accepté, jusqu'à présent, de retirer son représentant sur le CA.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 2026-08-154

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h10.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et
greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».